

Un secteur laisse sa marque

Incidences sociales et économiques
du secteur du cannabis au Canada

À propos de notre méthodologie

Notre étude repose sur une analyse d'entrées-sorties pour estimer la contribution économique du secteur canadien du cannabis, y compris les cultivateurs, les transformateurs et les détaillants de cannabis à usage récréatif et médicinal, qui détenaient un permis entre octobre 2018 et 2021 au Canada et dans la province de l'Ontario. Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur la méthodologie et les données décrites ci-dessous. Certaines autres sources et certains programmes de Statistique Canada fournissent des données sur le secteur du cannabis qui diffèrent de celles que nous présentons; cela peut s'expliquer par des différences dans la méthodologie et l'étendue de l'étude, et par le fait que ce secteur naissant n'a pas encore vu émerger un portrait statistique uniforme.

Notre méthodologie cherche à déterminer comment les revenus et les dépenses associés aux activités et aux investissements en capitaux du secteur du cannabis se répercutent sur l'économie canadienne et ontarienne en saisissant les contributions économiques *directes*, *indirectes* et *induites* :



Les **contributions économiques directes** sont relatives aux revenus et aux dépenses d'exploitation du secteur du cannabis. Cela inclut les traitements et les salaires versés aux employés et la valeur économique ajoutée découlant des activités et des investissements du secteur.



Les **contributions économiques indirectes** sont relatives aux activités des fournisseurs découlant de la demande de biens et de services du secteur du cannabis. Cela inclut l'activité économique dans les secteurs de la fabrication, du transport et des services financiers – et particulièrement dans le secteur de la construction, qui a été sollicité de façon importante pour la construction des espaces destinés à la culture, à la transformation et à la vente au détail.



Les **contributions économiques induites** sont relatives aux dépenses liées aux traitements et aux salaires gagnés en raison des activités du secteur du cannabis. Cela inclut, par exemple, les achats de biens et de services effectués par les employés du secteur du cannabis et les employés des fournisseurs du secteur.

Ces contributions économiques sont elles-mêmes mesurées en termes de valeur ajoutée (au produit intérieur brut, ou PIB), de revenus du travail, d'emploi et de recettes de l'État.



La **valeur ajoutée (PIB)** fait référence à la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits sur le territoire d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée¹. Cette valeur englobe le revenu des ménages découlant des salaires, traitements et revenus des entreprises non constituées en société, des bénéficiaires et d'autres revenus gagnés par les entreprises constituées en société, et certaines formes de taxes.



Les **revenus du travail** représentent les revenus totaux des employés – traitement, salaires et contributions sociales de l'employeur (p. ex., régime de retraite, assurance-emploi, rémunération, indemnisation des accidentés du travail) – de même que les revenus du travail des travailleurs autonomes.

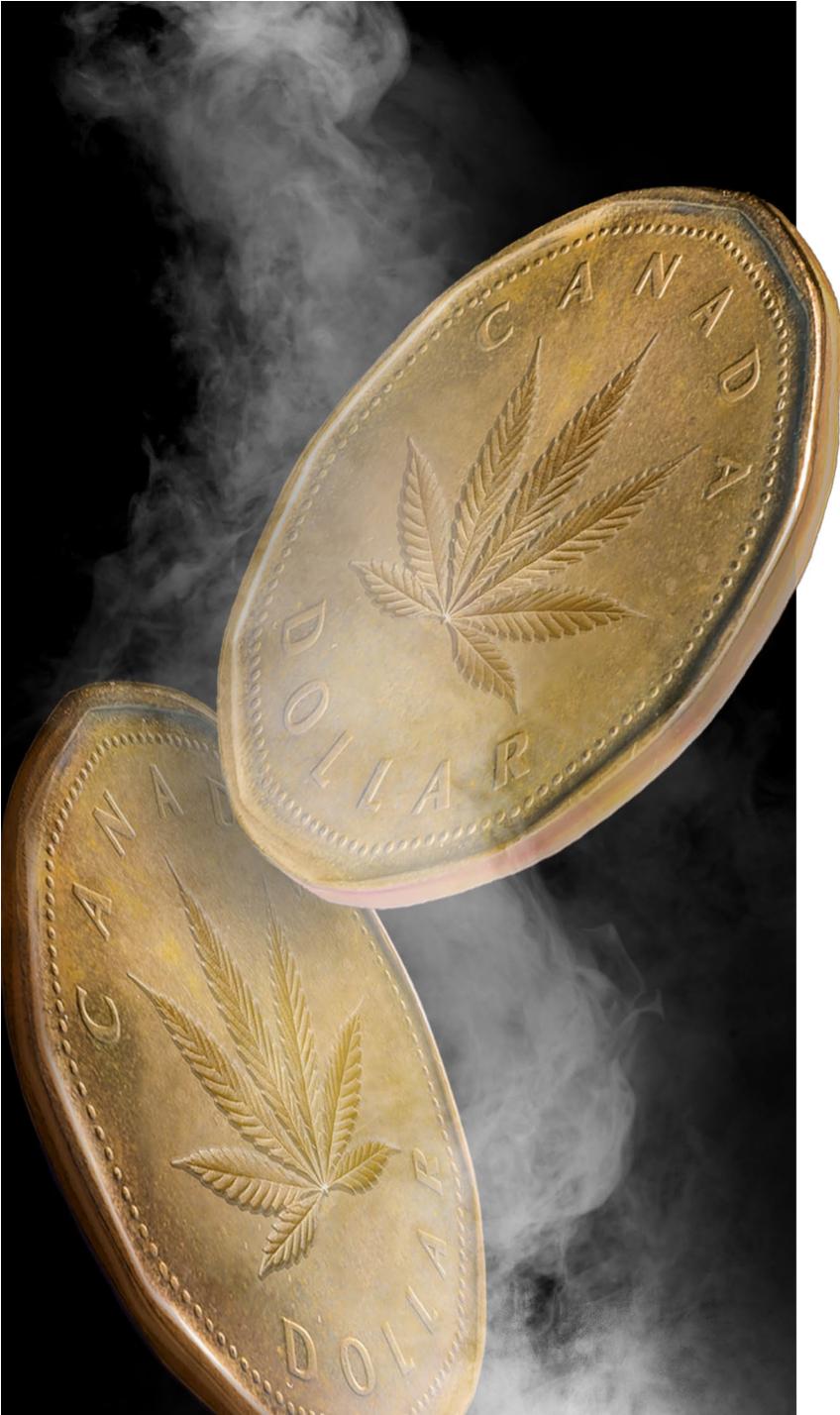


L'**emploi** est estimé sur le plan du travail effectué par des salariés et des travailleurs autonomes pour en tirer une rémunération ou un bénéfice, incluant le travail familial non rémunéré.



Les **recettes de l'État** font référence aux recettes fiscales des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et aux recettes liées aux taxes à la production comme la taxe de vente harmonisée (TVH), les droits à l'importation, l'impôt sur les salaires et l'impôt foncier, les taxes d'accise et l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Notre analyse n'inclut pas les droits de licence annuels liés au secteur du cannabis, et ne fait pas de distinction pour les revenus tirés des sociétés d'État.

Les revenus relatifs aux activités du secteur du cannabis sont fondés sur les données des ventes au détail de cannabis (incluant le commerce en ligne) obtenues auprès de Statistique Canada² et de Santé Canada. Les données sur le cannabis médicinal sont basées sur les données sur la taille du marché fournies par Prohibition Partners, Cowen & Co. et Brightfield Group. Les dépenses en immobilisations du secteur du cannabis sont dérivées des données sur le recensement des entreprises de Statistique Canada, des données sur la taille des entreprises de Santé Canada et des données spécialisées de Deloitte sur les coûts moyens de construction et de rénovation dans le secteur du cannabis.



En octobre 2018, le gouvernement fédéral canadien a légalisé l'usage du cannabis récréatif pour les adultes afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs de cannabis au Canada, de freiner le commerce clandestin de cannabis et de lancer une nouvelle source de croissance économique pour le pays.

Trois ans plus tard, en 2021, ce secteur est en excellente santé et la consommation du cannabis est largement acceptée à l'échelle du pays. Mais le secteur du cannabis a-t-il eu l'incidence économique anticipée par les gouvernements et les autres observateurs? Et quelles répercussions a-t-il eues sur le tissu social au Canada?

Deloitte et la Société ontarienne du cannabis ont récemment uni leurs efforts pour tenter de répondre à ces questions.

Dans ce rapport, nous rassemblons des données afin d'estimer les contributions économiques directes, indirectes et induites du secteur du cannabis – y compris les cultivateurs, les transformateurs, les détenteurs de permis de vente de cannabis médicinal, et les détaillants – depuis la légalisation jusqu'en 2021. La contribution économique pour l'année 2021 a été annualisée à partir des données obtenues pour les six premiers mois de 2021. Notre analyse s'est concentrée sur le cannabis vendu aux ménages à des fins médicales et récréatives au Canada; nous n'avons pas mesuré l'incidence économique des exportations ou des stocks des producteurs détenteurs de permis.

Nous avons découvert qu'au cours des trois brèves années qui ont suivi la légalisation du cannabis, le secteur du cannabis canadien a eu des retombées économiques importantes tant au Canada qu'en Ontario. Le secteur a généré 11 milliards de dollars de ventes à l'échelle du pays

et investi 29 milliards de dollars en dépenses en immobilisations – notamment dans la construction d'installations de production, ce qui a fortement stimulé la demande dans le secteur de la construction à l'échelle du pays. Dans l'ensemble, depuis la légalisation, le secteur du cannabis a contribué au PIB du Canada à hauteur de 43,5 milliards de dollars – et pour 13,3 milliards de dollars au PIB de l'Ontario. De plus, le secteur a maintenu annuellement 98 000 emplois dans l'ensemble du Canada et a permis de recueillir 15,1 milliards de dollars dans les coffres du gouvernement. En Ontario seulement, plus de 31 000 emplois ont été maintenus annuellement depuis la légalisation. Du point de vue économique, le succès du secteur du cannabis est évident, et sa croissance se poursuit.

Notre analyse montre également que d'importantes occasions se présentent aujourd'hui au secteur du cannabis pour contribuer de manière plus importante à la société au Canada et en Ontario. Les gouvernements et les entreprises doivent prendre des mesures pour améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion, en s'appuyant sur les efforts croissants qui sont déployés pour permettre à plus de Canadiens racisés et de femmes de participer à la réussite du secteur du cannabis. Ce dernier doit également réduire son empreinte environnementale, qui est considérable tant du point de vue de la consommation d'énergie que des émissions de carbone et de la production de déchets.

Deloitte croit que le secteur du cannabis a la capacité de régler ces problèmes et d'avoir ainsi une influence sociale aussi grande, sinon plus, que son influence économique. Nous espérons que ce rapport suscitera des discussions importantes chez les participants et les observateurs du secteur.

Une contribution économique déjà considérable

Seulement trois ans après la légalisation du cannabis récréatif pour les adultes, le secteur du cannabis au Canada génère des milliards de dollars pour l'économie du pays et les coffres du gouvernement.

Revenus à la hausse et dépenses en immobilisations imposantes

Au Canada et en Ontario, les revenus du secteur du cannabis augmentent de manière soutenue depuis la légalisation. Les ventes totales de cannabis récréatif et médicinal réalisées entre 2018 et 2021 sont estimées à 11 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada, et les deux tiers (67,8 %) de ces ventes concernent le cannabis récréatif. En Ontario, les ventes de

cannabis récréatif et médicinal réalisées pendant la même période sont estimées à 3,8 milliards de dollars au total, dont plus de la moitié (57,5 %) sont attribuées au cannabis récréatif dans la province.

Le secteur a également fait d'importantes dépenses en immobilisations, car les entreprises ont investi dans l'immobilier, les infrastructures et la technologie pour démarrer leurs activités ou poursuivre leur croissance. Les dépenses en immobilisations effectuées entre 2018 et 2021 ont atteint 29 milliards de dollars au total à l'échelle canadienne, et 9,2 milliards de dollars en Ontario, en grande partie attribuables à la demande accrue dans le secteur de la construction pour ériger des installations de production, entre autres.



11 milliards \$

Ventes de cannabis 2018-2021

67,8 % concernent

le cannabis récréatif



29 milliards \$

Dépenses en immobilisations

2018-2021

Figure 1 : Cadre conceptuel du secteur du cannabis



Les **détaillants de cannabis** comprennent les détaillants ayant des points de vente physiques et en ligne de cannabis à usage récréatif.

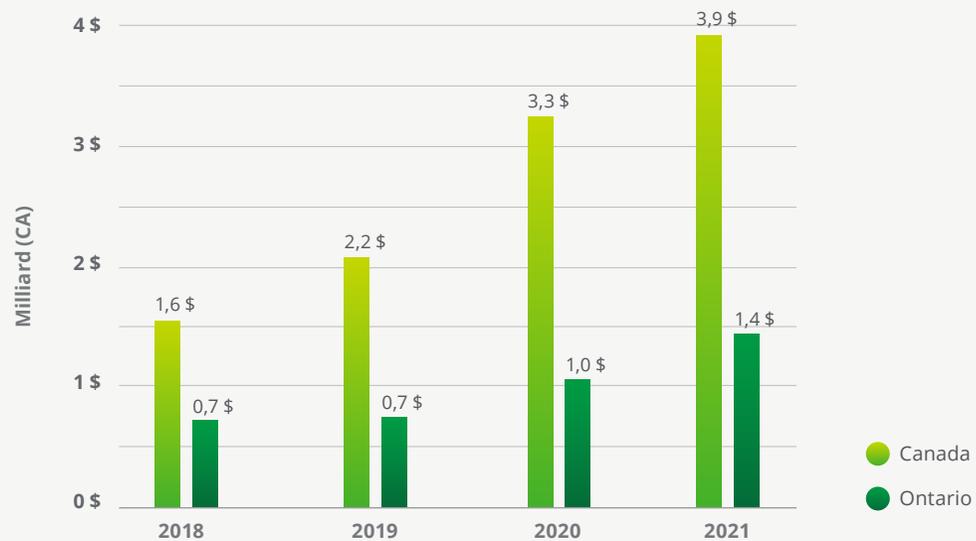


Les **producteurs de cannabis** comprennent les entreprises qui récoltent, traitent ou fabriquent des fleurs séchées et de potentiels nouveaux produits.



La **chaîne d'approvisionnement nationale** comprend les entreprises canadiennes qui fournissent des biens et des services aux producteurs ou aux détaillants de cannabis.

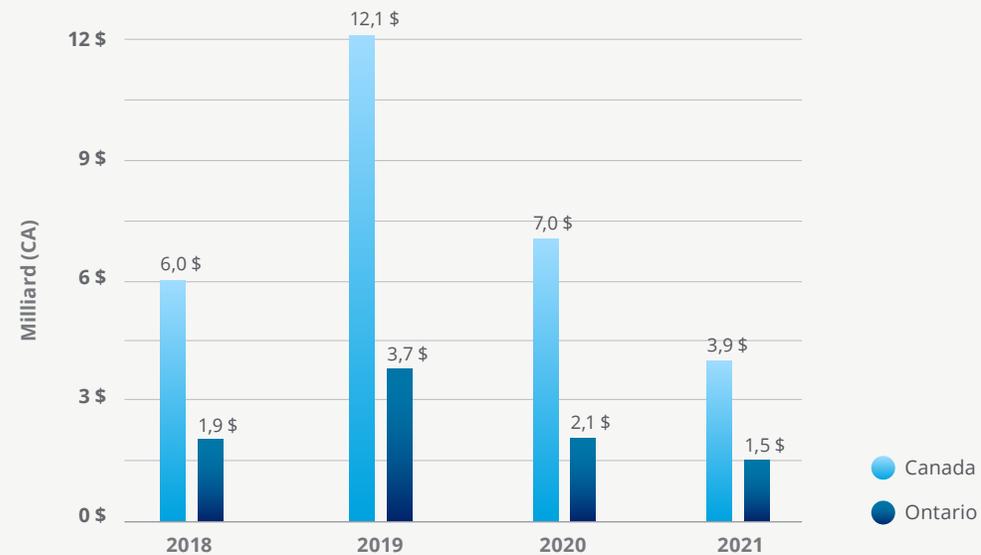
Figure 2 : Ventes de cannabis au Canada et en Ontario



Les revenus de vente de cannabis ont augmenté de façon constante au Canada et en Ontario. Depuis la légalisation, le total des ventes aux quatre coins du pays est estimé à 11,0 milliards de dollars.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis

Figure 3 : Dépenses d'investissement du secteur du cannabis



En tant que secteur émergent, le secteur du cannabis a effectué des dépenses d'investissement considérables pour s'établir, ce qui a créé une demande dans l'ensemble des économies du Canada et de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis

Un surplus de 43,5 milliards de dollars pour le PIB

En tenant compte de l'activité économique directe, indirecte et induite, nous estimons que le secteur a contribué au PIB du Canada à hauteur de 43,5 milliards de dollars entre la légalisation et 2021. De ce montant, environ 25,2 milliards de dollars sont des revenus du travail, soutenant directement et indirectement, près de 98 000 emplois par année (en moyenne sur la période de quatre ans). Sur une base cumulative, l'emploi direct soutenu par le secteur du cannabis sur les quatre années dépasse 43 000 années-ETP (équivalent temps plein).

En Ontario, nous estimons que le secteur du cannabis a généré un apport de 13,3 milliards de dollars au PIB de la province pendant la même période. De ce montant, les revenus du travail représentent environ 8,0 milliards de dollars, et appuient, directement et indirectement, près de 31 000 emplois par année (en moyenne sur la période de quatre ans). Sur une base cumulative, l'emploi direct soutenu par le secteur du cannabis sur les quatre années dépasse 14 000 années-ETP. Près d'un emploi sur trois issu directement du secteur du cannabis au Canada est situé en Ontario.

En analysant la contribution économique sous un autre angle, nous pouvons dire que, pour chaque dollar de revenu ou de dépenses en immobilisations, le secteur a ajouté environ 1,09 \$ au PIB du Canada, et 1,02 \$ au PIB de l'Ontario. Pour chaque million de dollars de revenu ou de dépenses en immobilisations, le secteur du cannabis maintient environ quatre emplois au Canada et en Ontario.

Figure 4 : Contribution économique du secteur canadien du cannabis | 2018-2021

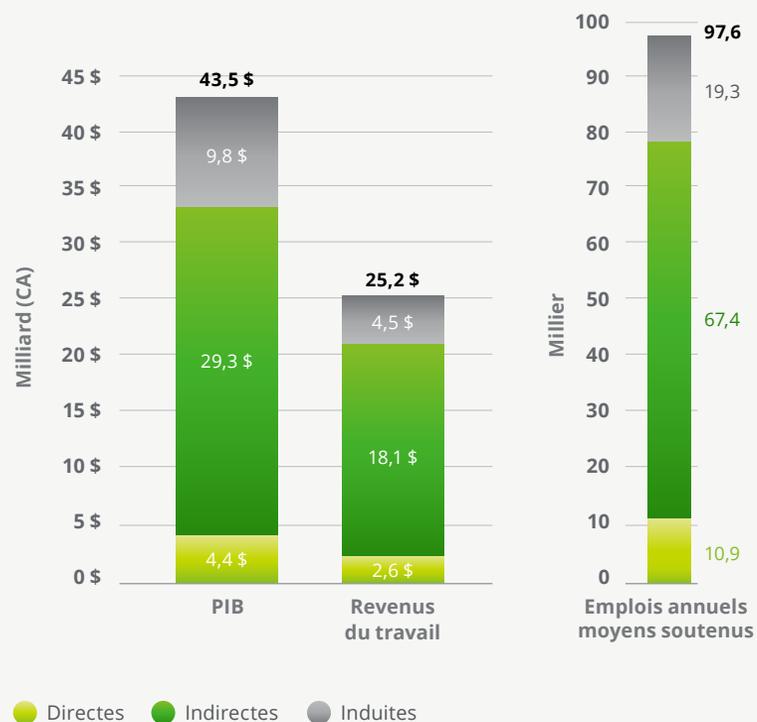
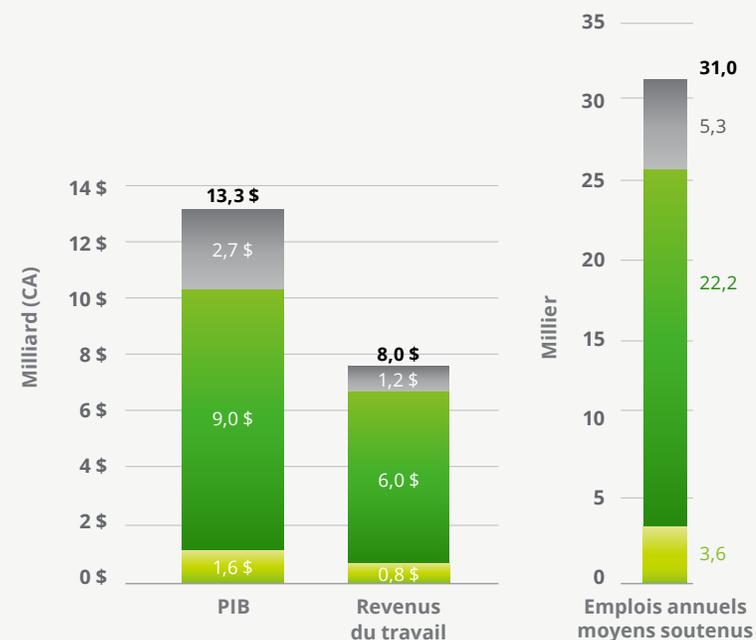


Figure 5 : Contribution économique du secteur ontarien du cannabis | 2018-2021



Remarque : Les répercussions indirectes du secteur sont plus importantes que ses répercussions directes en raison des importantes dépenses d'investissement liées à la construction et à la rénovation dans le cadre d'activités connexes.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis

15,1 milliards de dollars en recettes fiscales de l'État

Depuis la légalisation, le secteur du cannabis est également responsable d'importantes recettes fiscales perçues par le gouvernement, particulièrement les recettes fiscales indirectes. Les recettes fiscales générées par le secteur du cannabis finissent par retourner aux citoyens du Canada et de l'Ontario, car les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux réinvestissent dans des programmes bénéficiant à nos communautés.

Dans l'ensemble, nous estimons que le secteur du cannabis a permis à l'État de récolter 15,1 milliards de dollars en recettes fiscales à l'échelle canadienne, et 3,0 milliards de dollars en recettes fiscales en Ontario entre 2018 et 2021. Dans tout le Canada, les dépenses des détaillants et des producteurs ont généré 1,0 milliard de dollars en impôts directs, 7,3 milliards de dollars en impôts indirects, et 3,9 milliards de dollars en impôts induits. De plus, les achats des consommateurs ont généré 2,9 milliards de dollars en taxes de vente et en taxes d'accise.

À l'échelle de l'Ontario, nous estimons que les détaillants et les producteurs de cannabis ont généré environ 142 millions de dollars en impôts directs, 1,2 milliard de dollars en impôts indirects, et 673 millions de dollars en impôts induits, alors que les achats effectués par les consommateurs ont généré 1,0 milliard de dollars en taxes de vente et en taxes d'accise.

Déjà une importante source de croissance économique

En l'espace de trois ans, le secteur du cannabis canadien s'est implanté et s'est révélé comme un nouveau moteur de croissance économique, créant et maintenant des dizaines de milliers d'emplois dans de nombreuses collectivités au pays. Il est également devenu une importante source de recettes fiscales pour les gouvernements du Canada et de l'Ontario. À mesure que le secteur croît et gagne en maturité, et récolte en ce moment le rendement des investissements substantiels effectués, nous pouvons nous attendre à ce qu'il ait des répercussions positives de plus en plus importantes sur les économies nationale et provinciales.

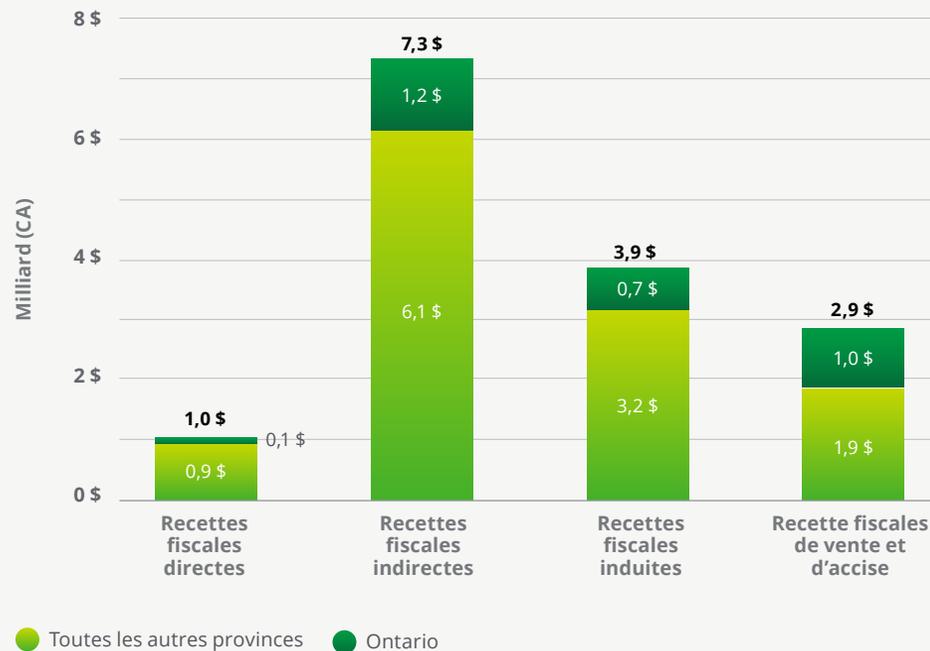
Mais qu'en est-il de la contribution sociale de ce secteur au Canada? Dans les pages qui suivent, nous explorons deux occasions importantes qui se présentent au secteur du cannabis.



3 milliards \$

Recettes fiscales générées par le secteur du cannabis de l'Ontario

Figure 6 : Recettes fiscales gouvernementales générées par le secteur canadien du cannabis | 2018-2021



Remarque : Les recettes fiscales directes et indirectes découlent des contributions économiques directes ou indirectes aux revenus gouvernementaux (se référer à la page 2 pour des détails sur la définition des contributions économiques), et ne devraient pas être interprétées comme toute forme d'impôts directs ou indirects.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis



Prochaines occasions : améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion dans tout le secteur

Notre analyse démontre que le secteur du cannabis a connu une croissance rapide pour devenir un moteur économique clé au Canada et Ontario. Après seulement trois ans, il contribue déjà de manière significative aux économies nationale et provinciales. Et nous croyons que cette contribution continuera d'augmenter dans les années à venir.

À mesure que le secteur évolue, il devient essentiel qu'il s'attarde à son influence et à ses contributions sociales. Améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) constitue l'une des plus importantes contributions sociales que le secteur peut apporter à l'ensemble des Canadiens.

La faible représentation dans le secteur du cannabis a des racines historiques.

Notre secteur ne reflète pas la société canadienne

Nous continuons de constater un manque de diversité parmi la main-d'œuvre et les détenteurs de permis du secteur du cannabis canadien en général. Avant la légalisation en octobre 2018, la presque totalité des 45 producteurs de cannabis autorisés au pays étaient des entreprises dirigées par des hommes blancs, dont une partie avait gagné de l'expérience dans le marché gris du cannabis. Cette situation n'a pas évolué beaucoup dans les années qui ont suivi : une étude réalisée en 2020 a indiqué que les hommes racisés et les femmes étaient nettement sous-représentés parmi les cadres supérieurs et les administrateurs des entreprises du secteur : 72 % d'entre eux étaient des hommes blancs.

La faible représentation dans le secteur trouve son origine dans notre société. Historiquement, les communautés racisées au Canada ont été affectées de manière disproportionnée par les arrestations pour possession de cannabis, malgré des niveaux de consommation semblables, même inférieurs, en comparaison de ceux enregistrés dans

les communautés non racisées. Par exemple, à Toronto entre 2003 et 2013, les probabilités d'être arrêté pour possession de cannabis étaient trois fois plus élevées pour les Canadiens noirs sans dossier criminel que pour les Canadiens blancs. Pour les jeunes Canadiens noirs, le risque d'être arrêté était cinq fois plus élevé.

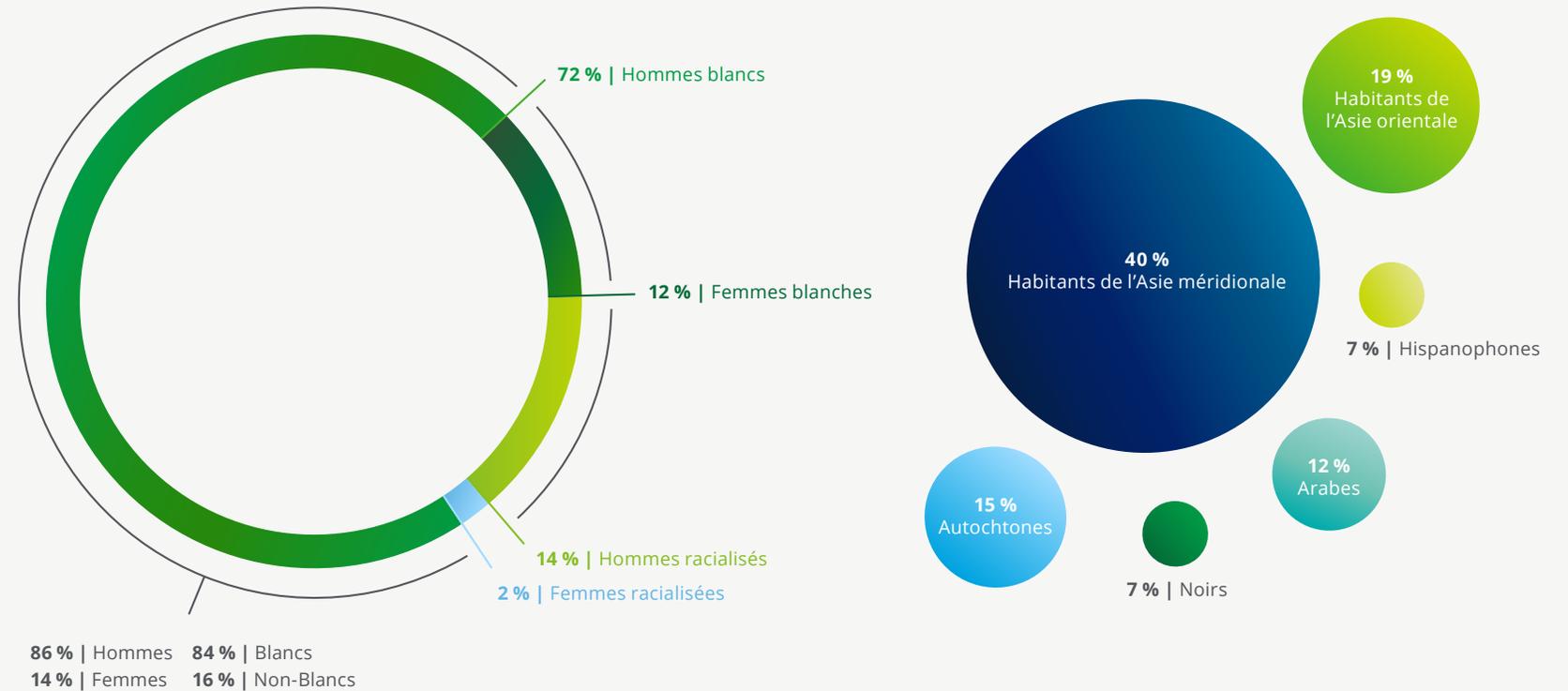
Cette disparité, combinée à un accès plus restreint au capital, a fait en sorte qu'il a été plus difficile pour les communautés racisées de prendre part à la croissance et à la réussite du secteur du cannabis récréatif après la légalisation. Bien que des initiatives se multiplient en vue d'éviter la discrimination ciblée, les producteurs et les détaillants de cannabis, en collaboration avec les organismes d'attribution des permis fédéraux et provinciaux et d'autres acteurs, doivent s'assurer de créer un secteur plus diversifié, plus équitable et plus inclusif.

Représentation : il reste beaucoup à faire

Les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes délivrant les permis et les sociétés de cannabis en sont aux premières étapes pour combler les lacunes du secteur.

Santé Canada, par exemple, a mis en place diverses initiatives pour augmenter la représentation des Autochtones parmi les détenteurs de permis fédéraux, dont le portail Navigateur autochtone³, qui offre un soutien continu aux Autochtones qui présentent une demande de permis pour mener des activités dans le secteur du cannabis.

Figure 7 : Disparité raciale et composition du PANDC dans le secteur canadien du cannabis



Remarque : Échantillon de 700 dirigeants et directeurs de 222 entreprises de cannabis (y compris les titulaires de permis) en 2020.

Sources : Centre on Drug Policy Evaluation et l'Université de Toronto, "How Diverse is Canada's Legal Cannabis Industry?" | Les chiffres sont arrondis

Santé Canada a également signé un protocole d'entente avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake permettant au Conseil d'établir ses propres lois et règlements concernant la production et la vente de cannabis dans son territoire. Cette entente autorisera les entreprises de ce territoire à demander des permis pour cultiver et transformer le cannabis.

De nombreux organismes provinciaux responsables de l'émission des permis de vente au détail et de nombreux détaillants ont également pris des initiatives visant à accroître la diversité parmi les propriétaires de commerces de détail de cannabis. La Société ontarienne du cannabis a établi un partenariat avec les vendeurs des Premières Nations dans les communautés autochtones qui ont approuvé la vente au détail du cannabis afin de les soutenir sur le plan commercial. Dans certaines régions de la Colombie-Britannique, le processus d'émission des permis exige aux demandeurs de consulter les nations autochtones afin d'obtenir leur approbation. Et en Saskatchewan, les Premières Nations déterminent où les détaillants de cannabis sont situés dans leur territoire et établissent les règles à suivre pour les vendeurs.

Des acteurs majeurs du secteur au Canada ont également commencé à prendre des mesures pour améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion. Une entreprise de cannabis intégrée verticalement a récemment annoncé la création d'un nouveau poste de vice-président afin d'accroître la sensibilisation et d'élaborer des programmes liés aux enjeux de DEI.

En Saskatchewan, les Premières Nations déterminent où les détaillants de cannabis peuvent être situés dans leur territoire.

Une autre entreprise de production de cannabis canadienne a été ajoutée en 2020 à l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg, qui suit la performance des entreprises engagées à atteindre l'égalité hommes-femmes dans leur organisation.

Le gouvernement du Canada a également adopté une loi concernant les anciennes condamnations liées au cannabis. La loi C-93, promulguée en août 2019, annule le délai d'attente et les frais dans le cas des procédures de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis. Le gouvernement a estimé qu'environ 10 000 Canadiens seraient admissibles à une telle suspension, et s'attend à ce que cette loi soit grandement avantageuse pour les communautés racisées. Toutefois, peu de gens ont entamé cette longue et complexe procédure, dont les délais ont été allongés en raison de la pandémie de COVID-19. Au 1^{er} octobre 2021, la Commission des libérations conditionnelles du Canada avait reçu seulement 780 demandes, et 484 suspensions de casier judiciaire avaient été approuvées.



Donner une impulsion à la DEI

Les enjeux de DEI dans le secteur du cannabis au Canada ne seront pas instantanément résolus, mais ils doivent demeurer à l'ordre du jour des parties prenantes. Les occasions qui se présentent au secteur du cannabis pour devenir plus diversifié, plus équitable et plus inclusif sont importantes, tout comme les avantages qui en découleraient. Nous encourageons tous les acteurs à intensifier leurs efforts dans ce domaine.



La DEI dans le secteur du cannabis : le modèle américain

Au Canada, les gouvernements et les autorités responsables de l'émission des permis pourraient examiner le cas des États-Unis afin de savoir comment s'appuyer sur les initiatives existantes pour améliorer la DEI dans le secteur du cannabis au pays. La guerre déclarée contre le trafic de drogue aux États-Unis depuis maintenant 50 ans a eu des répercussions importantes sur les communautés racisées. Les États américains qui ont légalisé le cannabis ont donc ressenti l'obligation d'accentuer leurs efforts de promotion de la DEI. La plupart d'entre eux ont mis en place des programmes de décriminalisation et de pardon pour les condamnations antérieures liées au cannabis, et certains États intègrent des aspects de DEI dans les décisions relatives à l'octroi de permis.

La *California Cannabis Equity Act*⁴ de 2018 et la *Budget Act* de 2019⁵ ont établi des bases pour élaborer et administrer des programmes locaux afin de favoriser l'équité dans le secteur du cannabis. À Long Beach, les demandeurs dont le revenu familial est inférieur à 80 % du revenu régional médian reçoivent de l'aide pour trouver un emploi dans le secteur du cannabis ou obtenir un permis d'entreprise. À la ville de Los Angeles, le service de réglementation⁶ sur le cannabis traite en priorité les demandes et soutient

les entreprises des personnes affectées de manière disproportionnée par la criminalisation passée des activités liées aux cannabis.

L'Illinois a récemment mis en place une loterie pour favoriser la justice sociale⁷, par laquelle il accorde 55 permis conditionnels permettant d'opérer un dispensaire de cannabis réservé aux adultes. Pour être admissibles à cette loterie, les demandeurs doivent répondre à certains critères d'équité sociale, comme avoir reçu une condamnation admissible, ou avoir résidé dans une région affectée de manière disproportionnée. En 2021, ce système de loterie a attiré 589 demandeurs.

Les États où le cannabis est légal ont mis en place des programmes de décriminalisation et de pardon pour les condamnations antérieures liées au cannabis.

Au New Jersey, les personnes qui ont reçu des condamnations principalement liées à des infractions qui concernent le cannabis (p. ex. possession, distribution à petite échelle) sont admissibles à la radiation accélérée de leur condamnation de leur dossier criminel sans période d'attente. À ce jour, plus de 362 000 condamnations ont été retirées de dossiers judiciaires.

Et dans l'État de New York, la *Marihuana Regulation & Taxation Act* (MRTA)⁸ vise à contrer les effets négatifs de l'interdiction du cannabis en soutenant les communautés qui ont été les plus affectées. Des initiatives incluent notamment l'élimination des sanctions pour la possession personnelle, et la suspension ou le retrait des casiers judiciaires de personnes condamnées pour des infractions liées à la marijuana, aujourd'hui légales. Cette loi permet également aux criminels condamnés admissibles de participer au secteur du cannabis, et utilise les revenus générés dans le secteur pour aider les communautés ayant souffert de la lutte aux drogues et d'incarcérations massives, au moyen de programmes de formation en cours d'emploi, d'autonomisation économique et de développement de la jeunesse.

Prochaines occasions : cibler l'incidence environnementale du secteur

À mesure que le secteur du cannabis croît et gagne en maturité, ses effets sur l'environnement seront examinés de plus en plus près. La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sont qu'une partie des aspects avec lesquels il doit composer. Il doit également tenir compte des quantités d'eau utilisées, de la production des déchets, des effets sur la qualité de l'air, et de la production de plastique. Pour les acteurs des secteurs privé et public, il est également essentiel d'évaluer les risques environnementaux importants associés à la production illégale de cannabis.

À l'heure actuelle, le cannabis brut et le cannabis transformé pour les produits de consommation emballés sont produits et fabriqués en vertu des régimes de licences de production standard et de microculture et de microtransformation. Bien qu'il n'existe pas de réglementation environnementale visant précisément le secteur au niveau fédéral, les installations sont soumises aux lois environnementales fédérales, provinciales et municipales. Par exemple, la province de Québec, avant d'accorder un permis, exige aux demandeurs de présenter leurs prévisions quant aux rejets d'eaux grises et aux autres déchets produits.

Énergie utilisée et émissions de gaz à effet de serre

La production de cannabis commerciale, comme les autres formes d'agriculture industrielle, nécessite beaucoup d'énergie et génère des quantités importantes de carbone et d'autres GES.

Les installations de culture en intérieur requièrent une infrastructure importante pour créer un environnement artificiel de croissance stable. Cela peut comprendre un éclairage de forte intensité, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, et la production de dioxyde de carbone (CO₂) supplémentaire pour favoriser la croissance des plants. Cela signifie que les répercussions environnementales des installations de culture en intérieur dépassent celles des sites de production en serre ou en extérieur. (Le Canada compte environ 772 hectares de terre associés à des permis de culture en extérieur, et ces installations consomment entre 30 % et 60 % moins d'énergie que les installations de culture en intérieur.)

Peu importe la méthode de culture, le cycle de la production de cannabis génère une incroyable quantité de GES. Chaque kilogramme de fleur de cannabis

Figure 8 : Principales considérations environnementales



Utilisation de l'énergie et émissions de gaz à effet de serre : énergie consommée et empreinte carbone des activités de production de cannabis



Utilisation de l'eau : consommation d'eau dans la production de cannabis, y compris la dérivation et la pollution potentielles



Production de déchets : création de divers flux de déchets par la production et la vente de cannabis



Qualité de l'air : incidence sur la qualité de l'air et les composés organiques volatils de la production et de l'extraction du cannabis

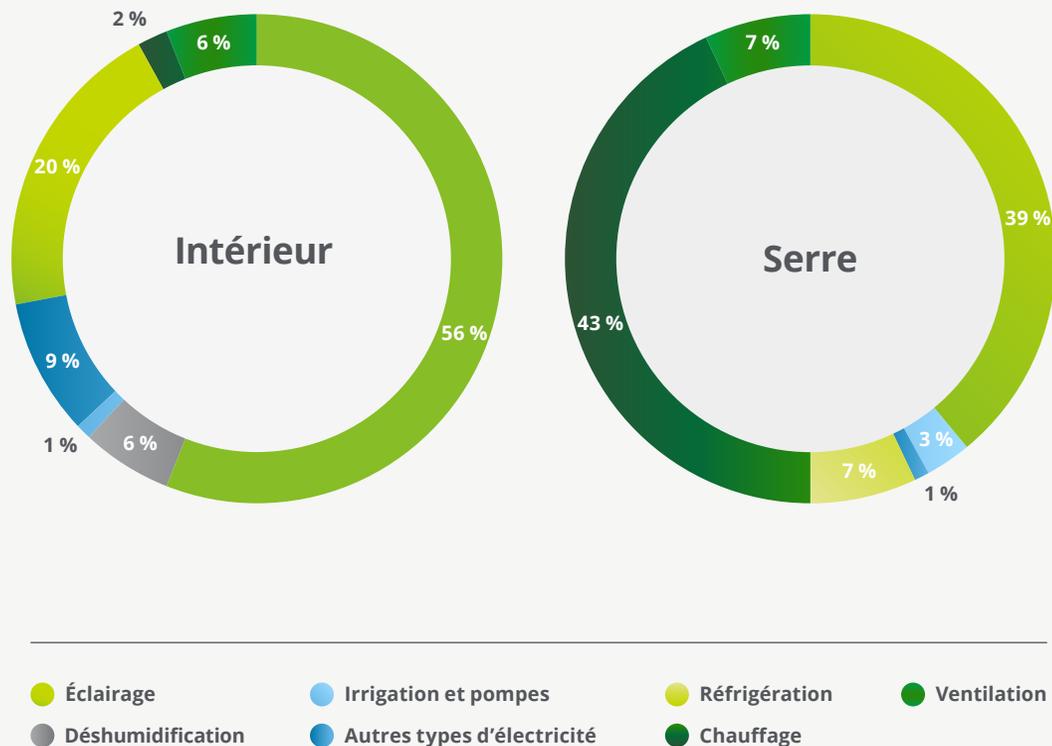


Production illégale : incidence sur l'environnement en raison de l'absence de réglementation et de normes pour les activités illégales de culture



Emballages en plastique : production de déchets d'emballage et déviation des sites d'enfouissement

Figure 9 : Part de consommation d'énergie par utilisation en Ontario | Intérieur et serre



Source : [Energy Management Best Practices for Cannabis Greenhouses and Warehouses](#) | Les chiffres sont arrondis

séchée génère jusqu'à 5,184 kg en émissions de CO₂ sur le cycle de vie moyen, attribuables en grande partie à la consommation d'électricité et de gaz naturel. En comparaison, la production bovine – citée comme un facteur important de la hausse des GES à l'échelle mondiale – génère 99,48 kg de CO₂ par kilogramme de nourriture produit⁹.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'empreinte carbone du secteur canadien du cannabis est relativement faible, parce que 82 % de l'électricité produite au Canada provient de sources n'émettant pas de carbone, comme l'hydroélectricité, l'énergie nucléaire et l'énergie éolienne. Des efforts sont poursuivis pour une meilleure décarbonation. Par exemple, une installation de pointe a couvert toute sa toiture de panneaux solaires en espérant obtenir environ 5 % de ses besoins en électricité tout en réduisant ses émissions de GES de 8 % à 10 %.

Le secteur peut-il limiter sa consommation d'eau?

La production de cannabis, qu'elle soit faite en intérieur ou en extérieur, nécessite de grandes quantités d'eau. Les installations de production en intérieur – capables de soutenir de nombreux cycles de culture – utilisent généralement plus d'eau chaque année que les installations extérieures. Cependant, une conception d'installation d'irrigation précise en circuit fermé, et l'application des meilleures pratiques de captage, de réutilisation et de traitement de l'eau peuvent aider les producteurs à réaliser des cycles de culture plus efficaces et à réduire leur consommation.

La consommation d'eau des installations de production en extérieur, en revanche, a tendance à être moins efficace par cycle de culture en raison du niveau plus élevé de transpiration et de respiration des plants, et de l'évaporation. Une gestion inadéquate de l'eau et des sols peut également augmenter l'érosion locale.

Lutter contre les déchets et l'emballage

La production commerciale de cannabis génère une grande quantité de déchets liquides et solides, et la vente au détail en soi est responsable de la production d'une importante quantité d'emballages de plastique. Des progrès sont réalisés, mais il est clair que le secteur peut faire beaucoup mieux.

À l'heure actuelle, aucune réglementation ne fournit de directives claires quant à la façon dont les divers déchets produits par le secteur devraient être traités ou éliminés. Entre 10 % et 30 % des eaux riches en nutriments utilisées pour l'irrigation des cultures sont expulsées avec les eaux de drainage, de lessivage ou de rinçage et retournent dans le réseau hydraulique. Ces dernières années, de nombreux producteurs ont envoyé les sous-produits de leur production biologique aux sites d'enfouissement, souvent mélangés à de la litière pour chat ou d'autres substances, même si ces sous-produits pouvaient être compostés. Le secteur produit également des déchets non biologiques, comme de la laine minérale non recyclable, souvent utilisée comme milieu de culture. Une installation de 100 000 pieds carrés peut générer annuellement entre 85 000 et 200 000 pieds cubes

de déchets de laine minérale, souvent confiés à des entreprises d'élimination des déchets dangereux. Les activités de fabrication et de transformation génèrent également une quantité importante de déchets solides, notamment les contenants de culture, les tuteurs pour les plans, les cordes et les filets.

Vient ensuite le plastique. La réglementation gouvernementale exige que les produits du cannabis soient distribués dans un emballage de sécurité pour enfants. Le secteur du cannabis, qui affiche des marges d'exploitation restreintes, a choisi des emballages de plastique faciles d'utilisation et abordables, ce qui génère des montagnes de déchets. On estime qu'entre 5,8 millions et 6,4 millions de kilogrammes d'emballage de cannabis auraient été envoyés vers les sites d'enfouissement de 2018 à 2019 seulement. Les mesures prises afin de réduire les déchets d'emballage n'ont pas permis de régler le problème. Mentionnons notamment les sachets de plastique non recyclables ou les plastiques biodégradables produisant du microplastique très dommageable.

Le secteur du cannabis a produits environ de 5,8 à 6,4 millions de kilogrammes de déchets plastiques.

Préoccupations concernant la qualité de l'air

La réglementation fédérale exige que les installations de production de cannabis soient adéquatement ventilées pour éviter les odeurs ou la contamination de l'air. Toutefois, de nombreuses préoccupations demeurent en ce qui concerne la qualité de l'air, notamment à l'égard des composés organiques volatils (COV) libérés pendant la production du cannabis, soit par les plans mêmes ou en raison des solvants utilisés dans les activités de transformation suivant la récolte. Il n'a pas été démontré que les terpènes, un des COV produits par le cannabis, sont nocifs pour la santé humaine. Cependant, nous savons que dans certaines conditions, les COV peuvent réagir avec d'autres polluants atmosphériques pour former de l'ozone troposphérique ou des particules en suspension. L'air évacué en dehors des installations peut présenter des risques pour la santé, par exemple par l'exposition à des moisissures, à des bactéries ou à des vapeurs de produits chimiques ou de pesticides. Et dans certaines municipalités, les odeurs émises par les installations de production de cannabis deviennent problématiques pour les propriétés du voisinage.

Les risques environnementaux de la production illégale de cannabis

Le marché clandestin du cannabis opère en dehors des cadres réglementaires imposés au secteur légalisé. Les exploitations illégales, qu'elles soient en intérieur ou en extérieur, présentent des préoccupations sérieuses pour l'environnement.



Les exploitations illégales menées en extérieur utilisent souvent des pesticides, des insecticides et d'autres produits chimiques interdits qui présentent des risques pour la santé tant pour les personnes qui appliquent ces substances que pour celles qui consomment les produits. Les cultures extérieures clandestines peuvent contribuer à la dégradation des sols, à la déviation des cours d'eau, et au ruissellement excessif des nutriments qui peuvent contaminer les habitats ou présenter des risques liés à l'ozone.

Les cultures illégales en intérieur opèrent sans se conformer aux réglementations sanitaires ou aux codes du bâtiment. Cela peut entraîner la formation excessive de moisissures dans les résidences, les entrepôts et d'autres structures. Elles ont également une importante empreinte carbone, certaines volant de l'électricité au réseau et posant un risque pour la sécurité publique.

Le secteur doit agir

Le secteur du cannabis a déjà commencé à réagir aux préoccupations croissantes liées aux changements climatiques, aux émissions de carbone, aux déchets et à d'autres problèmes environnementaux. Nous devons encourager et presser les acteurs du secteur à s'appuyer sur les progrès réalisés pour agir dans les prochaines années. À mesure que la demande pour l'action climatique augmente, nous devrions voir les détenteurs de permis du secteur du cannabis évaluer leurs méthodes de production et leur empreinte carbone, adopter ou élaborer des meilleures pratiques sur le plan de la durabilité et de l'efficacité afin de réduire les incidences environnementales

de leurs installations. Certains pourraient choisir d'appliquer des mesures de compensation des émissions de carbone afin d'améliorer le bilan environnemental de leur organisation.

Des programmes de responsabilité élargie exigent des producteurs d'emballages d'assumer l'entière responsabilité des coûts du recyclage ou de l'élimination de leurs produits.

Sur le plan des déchets, la plupart des provinces, incluant l'Ontario, ont mis en place des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), qui exigent aux producteurs d'emballages d'assumer l'entière responsabilité des coûts du recyclage ou de l'élimination de leurs produits. Les producteurs de cannabis ont déjà commencé à s'adapter aux exigences REP en formant des partenariats et des projets pilotes avec un certain nombre de partenaires canadiens du secteur du recyclage. En Alberta, (Re)Waste – une entreprise de recyclage de plastique – a établi un partenariat avec plusieurs détaillants de cannabis afin d'offrir des services de collecte et de recyclage des emballages. Les plastiques ainsi recyclés sont revendus au secteur en tant qu'accessoires pour la consommation et la présentation. Terracycle, une autre entreprise de gestion des déchets, s'est associée à Tokyo Smoke

Exemples de programmes de responsabilité élargie des producteurs de cannabis



(Re)Waste a collaboré avec certains détaillants de cannabis de l'Alberta, y compris Nova Cannabis et Value Buds, afin de fournir des services de collecte et de recyclage des emballages de produits de cannabis. Les plastiques recyclés sont revendus au secteur sous forme d'accessoires de consommation et d'affichage.



Terracycle a collaboré avec les branches du commerce de détail de Canopy Growth, Tokyo Smoke et Tweed, afin d'offrir un programme national de recyclage pour toute marque d'emballage de produits de cannabis et de produits de vapotage fabriqués par Canopy Growth.



Quantum Lifecycle Partners a collaboré avec le Conseil du cannabis canadien dans le cadre d'un programme pilote de recyclage visant les produits de vapotage, qui comprenait la participation des principaux producteurs de cannabis (Canopy Growth, Tilray, HEXO, Aurora Cannabis et Cronos Group).



et à Tweed, deux détaillants affiliés avec à l'entreprise de production de cannabis Canopy Growth, pour offrir un programme de recyclage national des emballages de n'importe quelle marque de cannabis, de même que ceux des produits de vapotage de Canopy Growth. Et Quantum Lifecycle Partners, une entreprise utilisant des systèmes de réutilisation et de recyclage de pointe, travaille en ce moment avec le Conseil du cannabis canadien pour lancer un programme pilote de recyclage du matériel de vapotage. Canopy Growth, Tilray, HEXO, Aurora Cannabis et Cronos Group participent à cette initiative.

Ces efforts démontrent que le secteur du cannabis est de plus en plus conscient de ses responsabilités à l'égard de l'environnement. À mesure que le secteur gagnera en maturité, les initiatives qu'il prendra à l'égard de l'urgence climatique et des autres enjeux environnementaux feront partie intégrante de sa contribution au bien-être de la société canadienne.

Un bon départ – et cela ne fait que commencer

Le secteur canadien du cannabis a eu une contribution positive évidente dans l'économie du pays depuis que le cannabis à des fins récréatives est devenu légal pour les adultes en octobre 2018. Il a créé des dizaines de

milliers d'emplois dans tout le pays et a accru le PIB de plusieurs milliards de dollars. Le secteur a généré des revenus fiscaux considérables, qui sont réinvestis par les gouvernements fédéral et provinciaux dans des programmes publics destinés aux citoyens. À mesure que le secteur du cannabis continuera de croître et de prospérer dans les années à venir, nous sommes convaincus qu'il contribuera de manière importante à notre prospérité commune.

Le secteur du cannabis doit en faire plus s'il veut véritablement être le reflet de la société canadienne. Il doit investir dans des efforts pour améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion.

Le secteur doit maintenant voir à ce que son influence dans la société soit aussi grande que son incidence sur l'économie. Les parties prenantes du secteur du cannabis doivent en faire plus pour être le reflet de la société canadienne. La bonne nouvelle? Elles peuvent y parvenir en investissant dans des stratégies qui amélioreront la diversité, l'équité et l'inclusion à l'échelle du secteur. Et comme tous les autres secteurs au Canada, le secteur du cannabis devra prendre des mesures déterminées afin de réduire ses incidences environnementales, ses émissions de carbone et ses déchets. Un défi que le secteur peut assurément relever.

Notes

1. Statistics Canada, « Glossary », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/gloss/gloss-g-eng.htm#Grossdomesticproduct>, consulté le 19 janvier 2021
2. Statistics Canada, « Retail trade sales by province and territory (x 1,000) », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=2010000801>, consulté le 19 janvier 2021
3. Government of Canada, « Cannabis-related resources for First Nations, Inuit and Métis », <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-medication/cannabis/resources/first-nations-inuit-metis.html>, consulté le 9 décembre 2021
4. California State Legislative Information, « SB-1294 Cannabis: state and local equity programs », https://leginfo.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=201720180SB1294, consulté le 9 décembre 2021
5. California State Legislative Information, « AB-74 Budget Act of 2019 », https://leginfo.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=201920200AB74, consulté le 20 janvier 2021
6. City of Los Angeles Department of Cannabis Regulation, <https://cannabis.lacity.org/>, consulté le 20 janvier 2021
7. Gouv. de l'Illinois, « Gov. Pritzker Announces Lottery Dates for 185 Cannabis Dispensary Licenses and Notifies Over 200 Awardees of Craft Grow, Infuser, and Transporter Licenses », <https://www.illinois.gov/news/press-release.23577.html>, consulté le 20 janvier 2021
8. État de New York, « Marijuana Regulation and Taxation Act (MRTA) », <https://cannabis.ny.gov/marihuana-regulation-and-taxation-act-mrta>, consulté le 20 janvier 2021
9. Our World in Data, « Greenhouse gas emissions per kilogram of food product », <https://ourworldindata.org/grapher/ghg-per-kg-poor>, consulté le 20 janvier 2021

Personnes-ressources

Rishi Malkani

Associé, Services-conseils en F&A,
leader du secteur du cannabis
Deloitte
rmalkani@deloitte.ca

Cobi Lechem

Directeur, Affaires de l'entreprise,
politiques et soutien aux affaires
Société ontarienne du cannabis
cobi.lechem@ocs.ca

Remerciements

Slavi Diamandiev

Associé, Services-conseils
en économie
Deloitte

Dmitry Lysenko

Directeur, Services-conseils
en économie
Deloitte

Simon Geoghegan

Directeur principal, Développement
durable et changements climatiques
Deloitte

Tyler Standing

Conseiller principal, Conseils en
gestion des risques
Deloitte

Sid Hathiramani

Associé, Conseils en gestion
des risques
Deloitte

Jayson Goodale

Leader principal, Conseils en
gestion des risques
Deloitte

Chris McGrath

Directeur principal, Conseils en
gestion des risques
Deloitte

Lara Gaede

Associée, Service de certification
Deloitte

David Johnston

Directeur, Conseils en gestion
des risques
Deloitte

La présente publication ne contient que des renseignements généraux, et Deloitte n'y fournit aucun conseil ou service professionnel dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, des placements, du droit ou de la fiscalité, ni aucun autre type de service ou conseil. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en oeuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur votre entreprise. Avant de prendre de telles décisions ou mesures, vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent. Deloitte ne pourra être tenu responsable des pertes que pourrait subir une personne ou une entité qui se fie à la présente publication.

Deloitte.

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 330 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 11 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter, Instagram ou Facebook.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées. Conçu et produit par L'Agence | Deloitte Canada